

CONTACT+PLUS



10 à 23

DOSSIER SPÉCIAL

INSTANCES EN INGÉNIERIE MUNICIPALE

5

CHRONIQUE JURIDIQUE
RÈGLES GÉNÉRALES APPLICABLES
À LA RÉVISION DU PRIX DES SERVICES
RENDUS DANS LE CADRE
D'UN CONTRAT À FORFAIT

8

ENTREVUE
DANY GENOIS, ing.
PRÉSIDENT DE L'AIMQ

24

**SÉMINAIRE DE FORMATION
DE L'AIMQ 2016**
LE SÉMINAIRE EN PHOTOS

VOTRE PLACE ÉTS PARMI NOUS.

ets
mtl
.ca

MODÉLISATION DES DONNÉES DU BÂTIMENT

Programme court de 2^e cycle pour ingénieurs et architectes.

Début du programme à la session d'hiver 2017.
Admission jusqu'au 15 décembre.

www.etsmtl.ca/programme-bim

ÉCOLE DE
TECHNOLOGIE
SUPÉRIEURE
Université du Québec



TUBÉCON

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
FABRICANTS DE TUYAUX DE BÉTON

AU SERVICE DES
CONCEPTEURS

FIABILITÉ DES PRODUITS INDUSTRIE DE CONFIANCE

15 rue Waterman, bureau 104
Saint-Lambert (Qc) J4P 1R7

Téléphone : 450-671-6161
info@tubecon.qc.ca
www.tubecon.qc.ca



4	MOT DU PRÉSIDENT	Votre nouveau conseil d'administration et ses objectifs
5	CHRONIQUE JURIDIQUE	Règles générales applicables à la révision du prix des services rendus dans le cadre d'un contrat à forfait
8	ENTREVUE	DANY GENOIS, ing. : «Priorité aux membres»
10 à 23	DOSSIER SPÉCIAL	Instances en ingénierie municipale
24	RETOUR SUR LE SÉMINAIRE DE L'AIMQ 2016	Communiquer au coeur de l'expertise
29	NOUVELLES BRÈVES	
30	LES CHAPEAUX BLANCS	



PHOTO COUVERTURE

Dossier spécial
Instances en ingénierie municipale

Organisations à connaître pour un ingénieur municipal, travaux d'ingénierie municipale : quelques programmes de subvention, d'ingénieur municipal à directeur général : un parcours de carrière enrichissant, la surveillance des travaux : une trousse d'outils indispensable pour un résultat de qualité.

CONTACT PLUS

La revue **CONTACT PLUS** est publiée quatre fois par année par l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) à l'intention de ses membres et des gestionnaires du monde municipal.

TIRAGE : 1 700 copies **RÉDACTION EN CHEF** : Marie-Josée Huot, Passeport environnement ECI inc. | info@passeportenvironnement.com **COMITÉ DE RÉDACTION** : Steve Ponton, ing. urb., Yves Beaulieu, ing., Ian Blanchet, ing., Simon Brisebois, ing. et Robert Demers, ing. **ÉDITEUR | CONTENU** : Steve Ponton, ing., urb. | steve.ponton@sympatico.ca **RÉVISION LINGUISTIQUE** : Véronique Philibert **COMPTES CLIENTS** : Yves Beaulieu, ing. | beaulieu.y@videotron.ca | tél. : 450 773-6155 | téléc. : 450 773-3373 **DIFFUSION** : Ian Blanchet, ing. **GRILLE GRAPHIQUE** : rouleauapaquin.com **INFOGRAPHIE** : Karine Harvey **IMPRESSION ET DISTRIBUTION** : Publications 9417

Les opinions exprimées par les collaborateurs ne sont pas nécessairement celles de l'AIMQ. La reproduction totale ou partielle de cette revue, par quelque moyen que ce soit, est interdite à moins d'une autorisation expresse écrite de l'AIMQ.

ENVOI DE PUBLICATION CANADIENNE | NUMÉRO DE CONVENTION : 40033206 **ISSN** : 1911-3773 **DÉPÔT LÉGAL** : Bibliothèque et Archives Canada, 2016 | © AIMQ, 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION AIMQ (2016-2017) | PRÉSIDENT : Dany Genois, ing. (Ville de Québec) **VICE-PRÉSIDENT** : Patrick Lépine, ing. (Ville de Blainville) **SECRÉTAIRE** : Conrad Lebrun, ing. (Ville de Lac-Mégantic) **TRÉSORIER** : Jean Lanciault, ing. (Ville de Candiac) **ADMINISTRATEURS** : Éric Boivin, ing. (Ville de Saint-Jérôme), Louis Loisel, ing. (Ville de La Tuque), Antoine Lagimomière, ing. (Ville de Lavaltrie), Alain Bourgeois, ing. (Municipalité de Pontiac) et Charles Renaud, ing. (Ville de Repentigny) **PRÉSIDENT SORTANT** : Jean-Paul Landry, ing. (Ville de Dorval) **REPRÉSENTANT DES GOUVERNEURS** : Denis Latouche, ing. (Retraité)

ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC : C.P. 792, Succursale «B», Montréal (Québec) H3B 3K5 | tél. : 514.845.5303 | aimq.net



Imprimé sur du papier recyclé.



Par **Dany Genoix**, ingénieur, président de l'AIMQ 2016-2017

Votre nouveau conseil d'administration et ses objectifs

Chers collègues,

C'est avec un immense plaisir que je représenterai notre Association à titre de président pour la prochaine année 2016-2017. Je profite de l'occasion pour vous présenter votre nouveau conseil d'administration (CA), dont les membres sont à votre écoute. Ces personnes dévouées, qui forment une équipe forte en expérience, désirent participer à l'avancement de la profession d'ingénieur municipal.

Voici les nouveaux membres du CA :

- > *Président* : Dany Genoix, ing. – Ville de Québec
- > *Vice-président* : Patrick Lépine, ing. – Ville de Blainville
- > *Trésorier* : Jean Lanciault, ing. – Ville de Candiac
- > *Secrétaire* : Conrad Lebrun, ing. – Ville de Lac-Mégantic
- > *Administrateur* : Éric Boivin, ing. – Ville de Saint-Jérôme
- > *Administrateur* : Louis Loiselle, ing. – Ville de La Tuque
- > *Administrateur* : Antoine Lagimonière, ing. – Ville de Lavaltrie
- > *Administrateur* : Alain Bourgeois, ing. – Municipalité de Pontiac
- > *Administrateur* : Charles Renaud, ing. – Ville de Repentigny
- > *Président sortant* : Jean-Paul Landry, ing. – Ville de Dorval
- > *Représentant des gouverneurs* : Denis Latouche, ing. – Retraité



1^{re} rangée, de gauche à droite : M. Conrad Lebrun, M. Charles Renaud, M. Dany Genoix, M. Éric Boivin, M. Louis Loiselle et M. Jean-Paul Landry
2^e rangée, de gauche à droite : M. Denis Latouche et M. Antoine Lagimonière
Absents sur la photo : M. Jean Lanciault, M. Alain Bourgeois et M. Patrick Lépine

Je désire vous remercier pour votre confiance à mon égard, ainsi que pour votre participation et implication dans la vie de l'Association. Votre contribution, si petite soit-elle, est importante et permettra à d'autres ingénieurs de profiter de votre expertise et de s'améliorer. Ceux qui ont participé au séminaire de formation 2016, sous la direction de Denis Saint-Louis ing., ont pu constater que ce fut un franc succès. Je le remercie pour son travail, de même que toute son équipe. Merci également aux présidents de chapitre d'accepter de représenter leur coin du Québec.

Objectifs du Conseil d'administration 2016-2017 de l'AIMQ

Dès mon entrée dans l'Association, j'ai pu constater qu'elle constitue un réseau professionnel solide me permettant d'acquérir de nouvelles connaissances, de créer de nombreux contacts et de développer mon expertise au profit des citoyens et des citoyennes pour qui l'on travaille.

Pour l'année 2016-2017, nous désirons nous concentrer principalement sur les trois objectifs suivants :

1) Revue de la permanence de l'Association :

La dernière année fut mouvementée. Il est essentiel d'avoir une permanence à la direction générale afin de faire rayonner notre Association et d'améliorer les services aux membres. La structure et le fonctionnement de la permanence seront donc revus, tout en maintenant un coût acceptable.

2) Amélioration des services aux membres :

Nous désirons améliorer les services que nous avons au bénéfice de tous les membres et, à cette fin, mettre en œuvre les actions qui s'imposent. Pour ce faire, nous continuerons à transmettre des bulletins d'information aux membres. De plus, nous mettrons en place une structure afin que tous les membres puissent avoir accès aux questions et réponses lors des appels à tous, etc.

3) Meilleur rayonnement de l'Association :

Nous prendrons les mesures nécessaires pour faire connaître davantage l'ingénieur municipal, ce qui permettra à l'Association de mieux rayonner sur l'échiquier municipal.

Comme vous le constatez, beaucoup de travail nous attend pour faire croître notre réseau et atteindre les bonnes cibles. Je vous invite à communiquer avec moi, avec un membre du conseil d'administration ou avec votre président de chapitre pour faire part de vos commentaires et suggestions.

Encore une fois, merci de votre implication ! ■

Par **Me Marc-Antoine St-Pierre**, avocat, cabinet Deveau Avocats

Règles générales applicables à la révision du prix des services rendus dans le cadre d'un contrat à forfait

Dans la chronique juridique du numéro d'été 2016, qui traitait des différents principes de base applicables à la responsabilité professionnelle de l'ingénieur, nous avons conclu en mentionnant que les différentes problématiques inhérentes à la fixation des prix dans le cadre des contrats à forfait feraient l'objet d'un article distinct. C'est donc de cette question que traitera la présente chronique.

Définition du contrat à forfait

Le contrat à forfait constitue l'un des trois modes de fixation du prix prévus pour les services rendus et les matériaux livrés dans le cadre d'un contrat d'entreprise.

L'article 2098 du Code civil du Québec (ci-après nommé « C.c.Q. ») donne la définition suivante au contrat d'entreprise : « Le contrat d'entreprise ou de service est celui par lequel une personne, selon le cas l'entrepreneur ou le prestataire de services, s'engage envers une autre personne, le client, à réaliser un ouvrage matériel ou intellectuel ou à fournir un service moyennant un prix que le client s'oblige à lui payer. »

Les deux autres modes de fixation de prix prévus au C.c.Q. sont le contrat sur estimation (2107 C.c.Q.) et le contrat pour lequel le prix est établi en fonction de la valeur des travaux exécutés, des services rendus et, le cas échéant, des matériaux livrés (2106 C.c.Q.).

La définition et les règles applicables au contrat à forfait sont décrites de la manière suivante au paragraphe 2109 C.c.Q. :

2109. Lorsque le contrat est à forfait, le client doit payer le prix convenu et il ne peut prétendre à une diminution du prix en faisant valoir que l'ouvrage ou le service a exigé moins de travail ou a coûté moins cher qu'il n'avait été prévu.

Pareillement, l'entrepreneur ou le prestataire de services ne peut prétendre à une augmentation du prix pour un motif contraire.



Le prix forfaitaire reste le même, bien que des modifications aient été apportées aux conditions d'exécution initialement prévues, à moins que les parties n'en aient convenu autrement.

Le prix que le client verse dans le cadre du contrat à forfait correspond donc à l'ensemble de la rémunération qui sera versée à l'entreprise pour l'exécution des travaux effectués, et qui inclura notamment l'achat des matériaux requis, les frais de gestion, la main-d'œuvre, les sous-traitants et les profits.

Dans le cadre de l'exécution de ce type de contrat, l'entrepreneur doit avoir le contrôle du chantier et il a la responsabilité de payer directement les fournisseurs de matériaux et les sous-traitants qu'il engagera pour effectuer les travaux requis.

Vu ce qui précède, le prix total des travaux effectués et des biens vendus est déterminé dès la conclusion du contrat à forfait, et l'entreprise doit en conséquence évaluer adéquatement l'ensemble des coûts applicables à son exécution sur la base des plans et devis qui lui sont remis par le client.

Règles générales de responsabilité applicables au contrat à forfait

L'article 2109 C.c.Q., qui définit les règles applicables au contrat à forfait, fait partie intégrante des dispositions générales des contrats d'entreprise et dont les obligations de l'entrepreneur (ou du prestataire de service) à l'égard du client sont elles-mêmes prévues à l'article 2100 C.c.Q. >



Ces obligations sont de trois ordres :

- a) agir au mieux des intérêts du client avec prudence et diligence ;
- b) agir conformément aux usages et aux règles de l'art applicables à la nature de l'ouvrage à réaliser ou du service à fournir ;
- c) s'assurer que l'ouvrage réalisé ou le service fourni est conforme au contrat intervenu.

En ce qui a trait à cette dernière obligation, il est important de noter que la jurisprudence indique que l'entrepreneur est tenu à une obligation de résultat dans le cadre des contrats à forfait.

L'obligation de résultat implique que le professionnel est tenu de livrer les services convenus et, qu'en cas d'échec, il ne pourra se dégager de toute responsabilité que dans les situations où il pourra invoquer la force majeure ou la faute de son client.

Obligation de renseignements réciproques des parties impliquées dans un contrat à forfait

A) Obligation du client

Nous avons déjà mentionné que dans le cadre d'un contrat à forfait, l'entrepreneur assume notamment les risques inhérents à une mauvaise évaluation des travaux à accomplir.

Ce constat n'est cependant pas applicable lorsque l'entrepreneur est mal renseigné par le client sur des éléments suffisam-

ment importants pour que cette acceptation des risques ne soit pas éclairée. C'est notamment le cas lorsque des documents d'appel d'offres inadéquats causent une erreur déterminante à l'entrepreneur dans le cadre de la fixation du prix des travaux.

Il en est de même lorsque les plans et devis comportent des déficiences et qu'ils sont inexacts, ambigus ou erronés. Cette règle peut également s'appliquer lorsque les conditions d'exécution des travaux sont différentes de celles mentionnées aux documents d'appel d'offres.

Dans l'une ou l'autre de ces situations, l'entrepreneur est autorisé à réclamer les montants supplémentaires correspondant aux coûts réels des travaux en raison des conséquences qui résultent des informations erronées ou incomplètes transmises par le client.

B) Obligation de l'entrepreneur

L'entrepreneur a, de son côté, l'obligation de s'informer adéquatement et il ne peut en conséquence obtenir de compensation lorsque les travaux supplémentaires requis résultent d'une mauvaise évaluation de la situation ou de conditions qu'il aurait pu prévoir.

L'obligation de vérification de l'entrepreneur est tout de même atténuée lorsque le client aura lui-même une expertise particulière des travaux à effectuer, qui est notamment utilisée aux fins de la préparation des plans et devis.

Dans ces situations, il est généralement retenu que l'entrepreneur n'a pas à effectuer

le travail qui a déjà été accompli par le client ou les experts dont il a retenu les services dans le cadre des démarches préliminaires à la conclusion du contrat à forfait.

Procédures particulières applicables en matière d'extras

Il est important de mentionner dans un premier temps que le terme « extras » ne peut viser que des travaux supplémentaires non prévus dans le contrat à forfait et qui sont de plus exigés par le client.

L'exécution de ces travaux nécessite donc une entente prévoyant une rémunération supplémentaire puisque, dans le cas contraire, les coûts non prévus au contrat qui en résultent peuvent permettre au client de s'enrichir aux dépens de l'entrepreneur.

L'entrepreneur doit, par ailleurs, déterminer préalablement très clairement l'autorisation du client à cet égard, ainsi que les termes de la rémunération applicable aux extras, puisque la Cour d'appel du Québec a établi que le prix du contrat à forfait ne peut être modifié si les documents contractuels ne le prévoient pas¹.

La Cour d'appel a également établi que les procédures prévues pour permettre une modification de prix dans le cadre d'un contrat à forfait doivent être suivies rigoureusement, puisque le simple fait de ne pas s'être conformé à celles-ci constitue en soi un motif suffisant pour refuser la demande de rémunération supplémentaire².

1 *Développement Tanaka inc. c. Corporation d'hébergement du Québec*, 2011 QCCA 1278 (CanLII), par 30.

2 *Consortium MR Canada ltée c. Commission scolaire de Laval*, 2015 QCCA 598 (CanLII).

3 *Birdair inc. c. Danny's Construction Company inc.*, 2013 QCCA 580 (CanLII), p. 45.

4 RLRQ c. C-19 et le Code municipal du Québec comportent des dispositions semblables.



Il pourrait cependant y avoir une exception à cette règle générale lorsque les parties renoncent explicitement à l'application des procédures de modification de prix prévues à cet effet au contrat. Cette situation pourrait également s'appliquer lorsque le comportement des parties fait clairement ressortir qu'elles ont renoncé de manière implicite à l'application de ces procédures de modification du prix. Cependant, cette renonciation devra alors être sans équivoque³.

Situation particulière applicable aux municipalités

La Loi sur les cités et villes⁴ prévoit des règles très strictes en matière d'adjudication de contrats qui font en sorte que certains d'entre eux doivent nécessairement être soumis à un appel d'offres.

Les situations où des extras seraient requis dans le cadre de contrats adjugés par appels d'offres pourraient donc poser problème dans la mesure où ceux-ci ne font pas partie du contrat à forfait, et que les montants en cause pourraient en conséquence nécessiter une nouvelle adjudication par appel d'offres.

La Cour suprême, qui a eu à se prononcer sur cette question, a décidé qu'il n'y aurait pas lieu de procéder avec un nouvel appel d'offres lorsque les travaux supplémentaires requis étaient accessoires à ceux d'un contrat à forfait déjà adjugé⁵, et n'en changeaient pas la nature.

L'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes et l'article 938.8 du Code municipal du Québec comportent d'ailleurs un article spécifique qui codifie cette règle qui vise à éviter une lourdeur administrative superflue dans les situations où des extras accessoires à un contrat adjugé par appel d'offres seraient nécessaires.

La Cour du Québec a, par exemple, retenu que les extras applicables à un contrat à forfait seraient considérés comme accessoires

lorsqu'ils constituent le prolongement des travaux visés par le contrat principal⁶. Le fait que la nature des travaux supplémentaires soit connexe ou reliée aux travaux du contrat initial sera également un élément déterminant à cet égard⁷. La valeur de ceux-ci sera cependant un élément à considérer puisque la Cour d'appel a déjà mentionné qu'il sera difficile de qualifier d'accessoire une majoration de plus de 100 % du prix initial prévu au contrat à forfait⁸.

Conclusion

Les contrats de service à forfait sont souvent utilisés pour des appels d'offres mis en place par des organismes publics dans le cadre de projets majeurs, et des montants substantiels sont généralement en cause pour leur exécution.

Ils peuvent également être utilisés dans d'autres situations, mais les questions litigieuses à propos des réclamations relatives à la contestation d'extras ont donné lieu à une jurisprudence abondante.

Le professionnel dont les services sont retenus par le client ou l'entrepreneur dans le cadre de la conclusion ou de l'exécution de ce type de contrat a donc avantage à s'assurer que les obligations de renseigner ou de s'informer des parties impliquées soient respectées.

Il a également avantage à porter une attention particulière au respect des règles strictes qui sont applicables dans les situations où il y a lieu de modifier le prix d'un contrat à forfait, étant donné les conséquences importantes qui pourraient résulter d'un défaut à cet égard. ■

DE VOTRE CHRONIQUEUR JURIDIQUE JEAN-PIERRE ST-AMOUR

Les ententes relatives aux travaux municipaux

Un ouvrage qui étudie l'ensemble des pouvoirs des municipalités en matière de réalisation de travaux.



Loi sur l'aménagement et l'urbanisme annotée

Une référence indispensable pour vous guider dans la compréhension et l'application de cette Loi.



Pour plus de détails sur ces ouvrages et pour les commander :

1 800 363-3047

www.editionsyvonblais.com

ÉDITIONS YVON BLAIS

Une société Thémis Realties

5 *Adriçon Itée c. East Angus (Ville d')*, [1978] 1 RCS 1107.

6 *Pavage LP inc. c. Sainte-Béatrix (Municipalité de)*, 2015 QCCQ 14897 (CanLII) par. 74.

7 *9214-4112 Québec inc. (Sphair Décontamination) c. Saint-Hyacinthe (Ville de)*, 2016 QCCQ 4370 (CanLII), par. 69.

8 *Entreprises Nord Construction (1962) inc. c. Saint-Hubert (Ville de)*, 1996 QCCA 5882 (CanLII).

Par **Yvon Fréchette**, journaliste

DANY GENOIS, président de l'AIMQ : « Priorité aux membres »

Si un élément tient particulièrement à cœur au nouveau président de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ), Dany Genois, c'est bien l'amélioration des services aux membres. Il le dira d'ailleurs à répétition au cours de l'entrevue, puisqu'il estime que c'est la meilleure façon d'attirer de nouveaux membres.

Mais parlons d'abord de lui : âgé de 39 ans, M. Genois a deux enfants de 7 et 10 ans. Sa conjointe est éducatrice spécialisée, ce qui semble être aux antipodes de la profession d'ingénieur : « Elle m'apporte un équilibre, un côté humain moins présent dans un domaine plus scientifique comme le mien. »



Séminaire de formation de l'AIMQ 2016

Autre élément concret : M. Genois pense à des tables de concertation et à des ateliers de formation qui pourraient se déplacer dans les régions du Québec.

Direction générale et rayonnement

Depuis quelques mois, l'AIMQ n'a plus de direction générale ; les membres du conseil d'administration se partagent le travail, mais cette façon de faire, en plus d'être accaparante, est loin d'être optimale. Le recrutement d'un nouveau directeur général d'ici les Fêtes constitue un autre défi pour M. Genois : « Ce qu'on recherche, c'est un retraité qui a vraiment l'Association à cœur afin de l'amener à un autre niveau. Ce nouveau virage vise aussi à réduire les coûts de la direction générale. »

À propos du rayonnement, le président estime que l'Association en a perdu au fil du temps. Il croit que la meilleure façon d'y remédier serait de se rapprocher d'autres associations avec lesquelles l'AIMQ a des affinités, comme l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) ou l'Union des municipalités du Québec (UMQ) : « En nous "collant" sur des associations comme celles-là, nous pourrions être encore plus proches des prises de décisions du gouvernement ou des villes. On doit vraiment travailler main dans la main avec des associations qui nous ressemblent, et ces gens-là sont prêts à nous accueillir. »



Diplômé de l'Université Laval en génie civil en 2003, il avait entrepris quelques années plus tôt une technique en génie civil au Cégep Limoilou – campus de Charlesbourg : « Je n'aimais vraiment pas l'arpentage ! » Après ses études, il a d'abord travaillé pour une firme privée de génie-conseil où il épaulait de petites municipalités dont les ressources internes en génie étaient limitées ou inexistantes : « J'ai trouvé que le monde municipal me ressemblait. » En 2011, il a été embauché par la Ville de Québec à titre de chargé de projets.

Services aux membres bonifiés

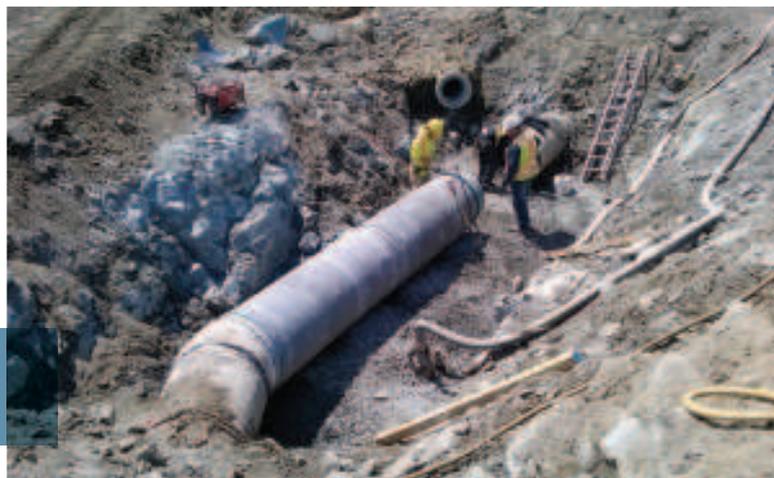
Membre de l'Association depuis cinq années à peine, M. Genois s'est vite impliqué à l'AIMQ : « Je trouvais, dit-il, que c'était le meilleur endroit pour partager des connaissances avec ses collègues. » Au départ, il est élu secrétaire, puis l'année dernière, il devient vice-président. Sa vision des choses s'est donc élaborée durant ces mandats successifs. Ainsi, il souhaite bonifier les « Appels à tous » qui permettent à un ingénieur municipal d'obtenir des réponses à toutes questions soumises aux collègues des autres municipalités. Il explique : « Tout le monde voit les appels à tous, mais on ne voit jamais les réponses. Je considère donc primordial que les réponses soient visibles pour tous les membres et, plus encore, qu'elles puissent être archivées pour des recherches futures. »

Des travaux d'infrastructures à la pelle!

Outre son bénévolat pour l'AIMQ, le pain ne manque pas sur la planche à dessin professionnelle de Dany Genois. Alors que jusqu'à maintenant, il travaillait plus étroitement avec les six arrondissements de la Ville, il se retrouve maintenant au service de l'ingénierie où les projets affluent, et tout spécialement en 2017. Avec l'argent annoncé pour les infrastructures par les gouvernements d'Ottawa et de Québec, M. Genois s'attend à des travaux atteignant environ 15 millions de dollars pour réaliser deux projets, soit plus du double du budget habituel qui était consacré à une quarantaine de projets; il s'agira de construire deux énormes réservoirs en bordure du Saint-Laurent pour éviter que le surplus provenant du réseau unitaire – égouts sanitaire et pluvial jumelés – ne s'écoule dans le fleuve lors de fortes pluies, pour ensuite être traité normalement.

La façon de voir de l'ingénieur municipal devrait aussi rassurer les contribuables qui s'inquiètent souvent à propos de l'utilisation des fonds publics: «J'ai pour philosophie que dans tous mes projets, j'agis comme si c'était mon propre argent qui les payait. Il y aura toujours des extras lors de la réalisation de travaux, mais avec une vision comme celle-là, tu ne peux jamais prendre de mauvaises décisions.»

«J'ai trouvé que le monde municipal me ressemblait.»



Et les jeunes ingénieurs ?

On entend dire que les jeunes qui arrivent sur le marché du travail, avec toutes les occasions qui s'offrent à eux, affichent un détachement par rapport à leur emploi. Dany Genois ne partage pas cet avis: «On a souvent des préjugés envers les jeunes; on pense qu'ils ne sont pas fidèles à leur employeur et que pour eux, l'important, ce sont les congés. Si je regarde ceux que je côtoie, ce n'est pas vrai.» Au contraire, l'ingénieur pense qu'ils ont une bonne philosophie et que, du point de vue professionnel, ils en connaissent encore davantage comme en informatique.

Seront-ils de bons membres de l'AIMQ? M. Genois le croit: «Je pense que les jeunes qui n'ont pas de collègues pour les épauler trouveront à l'Association un bel endroit pour recevoir un coup de main de la part de personnes d'expérience.» ■



Les organisations à connaître pour un ingénieur municipal

Lorsqu'on est ingénieur municipal, on se doit de connaître un grand nombre d'organisations qui gravitent autour de notre profession, qui peuvent parfois nous aider et nous soutenir dans notre travail. En voici une liste non exhaustive.

ASSOCIATION POUR INGÉNIEURS MUNICIPAUX

Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ)

www.aimq.net



Association
des ingénieurs municipaux
du Québec

L'AIMQ a pour mission de promouvoir le statut de gestionnaire, favoriser l'échange et l'enrichissement des connaissances des ingénieurs municipaux afin d'accroître leur efficacité, et ainsi contribuer à procurer un meilleur environnement à la collectivité.

ORDRE PROFESSIONNEL

Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ)

www.oiq.qc.ca



Ordre
des ingénieurs
du Québec

L'OIQ regroupe quelque 62 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public.

ORGANISATIONS MUNICIPALES

Fédération québécoise des municipalités (FQM)

www.fqm.ca



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Interlocuteur incontournable des municipalités et des régions du Québec, la FQM se fait un devoir de défendre l'autonomie municipale tout en privilégiant les relations à l'échelle humaine. Elle tire son inspiration et son esprit de concertation et d'innovation de ses quelque 1 000 municipalités et MRC membres et des 7 000 élus qu'elle représente.

Union des municipalités du Québec (UMQ)

www.umq.qc.ca



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

L'UMQ représente les municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec. Ses membres comptent plus de six millions de citoyennes et de citoyens et représentent 80 % du territoire. L'UMQ, composée de plus de 300 municipalités membres, représente leurs intérêts auprès des gouvernements, offre un éventail de services et de privilèges commerciaux, et s'assure que ses membres soient les mieux informés du monde municipal par ses publications, activités et formations.

Fédération canadienne des municipalités (FCM)

www.fcm.ca



La FCM est la voix nationale des gouvernements municipaux. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes que les petites municipalités urbaines et rurales, ainsi que 20 associations provinciales et territoriales de municipalités.



ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

www.mamot.gouv.qc.ca

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le MAMOT a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens. En concertation avec ses partenaires, le Ministère met en place des politiques et des stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie. Le MAMOT met à la disposition des municipalités plusieurs programmes d'aide financière, dont certains pour les infrastructures municipales.



Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

www.mddelcc.gouv.qc.ca

Le MDDELCC contribue au développement durable du Québec par la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques. Le Ministère exerce son activité par le développement et la mise en œuvre de politiques, de lois, de règlements et de programmes, par le contrôle de l'application des lois et des règlements en matière de protection de l'environnement, notamment par l'analyse des demandes d'autorisation et de permis, des inspections et des enquêtes, ainsi que par l'utilisation des recours judiciaires et administratifs. Le Ministère exerce la délivrance des autorisations environnementales et des permis auprès de différentes instances, dont les municipalités.



Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)

www.transports.gouv.qc.ca

La mission du MTMDET est d'assurer, sur tout le territoire du Québec, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le Ministère élabore et propose des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Le Ministère s'occupe de la planification, de la conception et de la réalisation des travaux de construction, ainsi que de l'amélioration, de la réfection, de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité. Il exerce aussi un soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local. Le MTMDET s'emploie aussi au soutien des systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain, le transport adapté ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions.



Ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP)

www.securitepublique.gouv.qc.ca

Le MSP a pour mission d'assurer la sécurité publique au Québec, de concert avec ses partenaires, dont les municipalités. Le MSP voit à une application rigoureuse du cadre légal et réglementaire qui le concerne et au sein duquel figurent notamment les lois relatives à la police, à la sécurité civile, à la sécurité incendie et à la sécurité privée. En matière de sécurité civile, le ministère s'est donné les moyens et les outils nécessaires afin d'assurer au Québec des services privilégiés de vigie, d'information, d'alerte et de communication en cas de sinistres majeurs. >





Infrastructure Canada

www.infrastructure.gc.ca



Infrastructure Canada guide les efforts que déploie le gouvernement fédéral pour s'assurer que les Canadiens bénéficient d'une infrastructure publique moderne et de calibre mondial. Le Ministère est un partenaire de financement important, qui collabore avec les provinces, les territoires, les municipalités, le secteur privé et les organismes à but non lucratif, ainsi qu'avec d'autres organismes et ministères fédéraux, afin de bâtir et de moderniser des infrastructures essentielles à la vie quotidienne des Canadiens.

ORGANISATION NORMATIVE

Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

www.bnq.qc.ca



Le BNQ, mandaté par l'État pour animer les activités de normalisation au Québec, est organisé autour de quatre secteurs d'affaires : la normalisation, la certification, l'évaluation de laboratoires et les autres services. Voué au développement économique et social du Québec, il recense les besoins, élabore les stratégies normatives et les normes pertinentes, met sur pied les programmes de certification, diffuse l'information sur les normes et agit comme porte-parole du Québec au sein du Conseil canadien des normes (CCN). Un grand nombre de normes et de certifications dans le secteur du génie civil et des infrastructures urbaines sont élaborées par le BNQ.

ASSOCIATIONS TECHNIQUES

Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME)

www.aqme.org



L'AQME a fait des enjeux d'efficacité énergétique sa principale mission. Véritable carrefour d'intervenants, l'AQME œuvre activement à la promotion de l'efficacité énergétique, en faisant la diffusion des meilleures pratiques et des innovations dans le domaine, tout en aidant les utilisateurs d'énergie à entreprendre des projets. Il s'agit d'un organisme neutre, indépendant et privé qui rassemble aujourd'hui près de 900 membres provenant de tous les horizons.

Association québécoise des transports (AQTr)

www.aqtr.com



L'AQTr a pour mission de mobiliser la communauté des transports afin de favoriser l'échange des connaissances et la formation dans le domaine. La structure organisationnelle de l'AQTr permet aux membres de faire valoir leur expertise, de trouver des réponses à leurs questions et de participer à l'avancement des techniques en transport. Ils se regroupent au sein des tables d'expertise en infrastructures de transport, mobilité durable, gestion des grands projets, sécurité dans les transports, signalisation routière, mobilité intelligente (systèmes de transport intelligents), transport collectif, transport ferroviaire, transport de marchandises, viabilité hivernale et comité québécois de l'Association mondiale de la route (AIPCR-Québec).

développement durable
urbanisme

infrastructures

plans d'intervention
règlements

CONSULTEZ LE SITE INTERNET DE L'AIMQ



AIMQ.NET

Services
Séminaires et formations
Nouvelles

Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU)

www.ceriu.qc.ca

Le CERIU est un organisme sans but lucratif né du besoin de réhabiliter les infrastructures municipales de façon performante et à des coûts acceptables. Grâce à l'expertise variée de ses 125 membres organisationnels regroupant municipalités, entreprises, ministères, laboratoires et institutions d'enseignement, et à son approche unique axée sur le partenariat et la concertation, le CERIU offre une perspective intégrée de la problématique des infrastructures municipales.



Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)

www.comaq.qc.ca

La COMAQ a pour mission d'être au cœur de l'évolution du milieu municipal par la force de son réseau et la valorisation de l'expertise de ses membres. Elle bénéficie du statut de corporation professionnelle proclamé par l'Assemblée nationale par l'entremise d'une loi privée. Leader dans l'offre de formations, la COMAQ regroupe 650 gestionnaires municipaux occupant des fonctions cadres au sein de 280 municipalités du Québec, touchant ainsi 75 % de la population.



Réseau Environnement

www.reseau-environnement.com

Réseau Environnement est un organisme à but non lucratif représentant plus de 2 700 membres, 350 entreprises, 250 municipalités, ainsi qu'une vingtaine d'organismes gouvernementaux et parapublics. Il a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques et l'innovation en environnement. Réseau Environnement prend position sur de nombreux dossiers dans ses secteurs d'activité, soit l'eau, l'air et les changements climatiques, les matières résiduelles, les sols et les eaux souterraines, ainsi que la biodiversité.



ASSOCIATIONS SECTORIELLES

Association béton Québec (ABQ)

www.betonabq.org

L'ABQ a pour mission de promouvoir l'utilisation du béton prêt à l'emploi dans le respect des bonnes pratiques de l'industrie, et de mobiliser ses membres et partenaires envers l'amélioration continue des connaissances et des pratiques. L'ABQ regroupe la vaste majorité des producteurs de béton prêt à l'emploi du Québec. Elle diffuse des informations techniques, fait la promotion de la norme QUALIBÉTON et organise des formations permettant la mise à jour des connaissances sur le béton.



Association canadienne du ciment (ACC)

www.cement.ca

L'ACC représente l'industrie canadienne du ciment. Elle veille à assurer la durabilité de l'industrie et à mettre de l'avant les avantages économiques, environnementaux et sociaux du ciment et du béton comme matériaux de construction. L'ACC offre un appui sur des questions d'ordre technique comme les codes, les normes, les exigences techniques et les meilleures pratiques.



Association québécoise des fabricants de tuyaux et d'éléments en béton préfabriqué (Tubécon)

www.tubecon.qc.ca

Tubécon a pour mission la promotion de produits préfabriqués en béton de haute qualité; la qualité des produits est le fondement de l'association. Tubécon apporte aux concepteurs d'ouvrages municipaux un soutien technique fiable. De nombreux outils de conception, tels que des logiciels et des publications, sont mis à la disposition des concepteurs. L'association assure une veille technologique assidue pour se maintenir à la fine pointe de la technologie des conduites enfouies. >



Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ)

www.acrgtq.qc.ca

L'ACRGTQ représente les entrepreneurs et fournisseurs de biens et de services québécois qui œuvrent dans la construction de routes, d'ouvrages de génie civil et de grands travaux au Québec, au Canada et à l'étranger. Elle a le mandat de la négociation, de l'application et du suivi de la convention collective du secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction au Québec. L'ACRGTQ s'est aussi donné comme mission de veiller à ce que ses membres demeurent, auprès des donneurs d'ouvrage, des bâtisseurs éclairés, compétents et fiables.



Association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG)

www.afg.quebec

L'AFG regroupe des firmes de toutes les tailles, présentes dans toutes les régions du Québec, qui emploient la majorité de la main-d'œuvre dans le secteur du génie-conseil. Ces firmes multidisciplinaires ou spécialisées offrent une gamme variée de services professionnels à des clients publics et privés dans de nombreux domaines. L'AFG a pour mission de promouvoir la contribution de l'industrie du génie-conseil au bien-être de la collectivité québécoise, et de veiller à ses intérêts professionnels auprès des instances gouvernementales et des donneurs d'ouvrage publics et privés.



Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI)

www.aqei.cc

L'AQEI est une association provinciale qui représente des entrepreneurs généraux qui œuvrent dans le génie civil et la voirie, et qui détiennent une licence en règle émise par la Régie du bâtiment. Les travaux de ces entrepreneurs sont principalement accordés par les villes et municipalités du Québec. Outre les entrepreneurs généraux, l'AQEI est également constituée de fournisseurs de matériaux, équipements, services et sous-traitants. Elle a notamment pour objet de promouvoir, défendre et protéger les intérêts de ses membres et de l'industrie de la construction et de la rénovation des infrastructures.



Bitume Québec

www.bitumequebec.ca

Bitume Québec est une association à but non lucratif qui regroupe les fournisseurs de bitume et les producteurs d'enrobés bitumineux de la province. Sa mission est de promouvoir l'utilisation des produits et des techniques innovatrices en matière de construction, d'entretien et de réparation des chaussées souples, par l'intermédiaire d'événements socioprofessionnels, d'expositions, ainsi que de nombreuses publications originales sur l'industrie.



Ductile Iron Pipe Research Association (DIPRA)

www.dipra.org

DIPRA est orientée vers la recherche et le développement dans le domaine des tuyaux de fonte ductile. Elle publie des informations techniques de qualité, exerce des représentations techniques auprès de comités de normes, effectue de la recherche sur des sujets tels que le contrôle de la corrosion ou la conception de réseaux avec des tuyaux en fonte ductile.



Réseau des ingénieurs du Québec (RéseauIQ)

www.reseauiq.qc.ca

RéseauIQ a pour mission de valoriser, promouvoir et servir l'ingénieur. Il relie et rassemble les ingénieurs au Québec en leur donnant de la valeur. Le RéseauIQ facilite le développement des compétences des ingénieurs et des professionnels du génie grâce à un programme de formation continue offrant une sélection de plus de 200 cours en génie, en gestion et en gestion de projets. ■



Par **Steve Ponton**, ing., urb., Ville de Laprairie

Travaux d'ingénierie municipale : quelques programmes de subvention

Dans le but d'aider l'ingénieur municipal à se retrouver dans les différents programmes de subvention existants, la revue Contact Plus a tenté de résumer en un tableau les principaux fonds disponibles. Cette tâche s'est révélée plus ardue que prévu; les différents programmes possèdent une myriade de conditions, d'échéanciers et de modalités rendant leur simplification difficile. Le résultat présenté en ces pages doit donc être interprété comme un simple rappel des programmes les plus pertinents. Le lecteur doit obligatoirement lire le guide et les informations pertinentes se rapportant au programme choisi pour en connaître tous les détails.

Il est aussi impossible d'indiquer dans un seul tableau tous les fonds de subvention qui existent pouvant se rapporter au travail de l'ingénieur municipal, leur nombre étant important. De plus, certains se consacrent à des études ou à des travaux très précis.

Enfin, l'utilité de ce tableau risque malheureusement de n'être que temporaire puisque les gouvernements ont l'habitude de créer et de modifier les programmes de subvention à leur guise, sans trop de préavis, ou de simplement leur couper les vivres. L'auteur a d'ailleurs découvert en préparant ce tableau que certains programmes n'étaient déjà plus en vigueur, faute de fonds.

Bon débroussaillage et bonne récolte de subvention !



Principaux programmes de subvention pour les projets municipaux

PROGRAMME	VOLET	TITRE	COMMENTAIRES	AIDE FINANCIÈRE ¹	ÉCHÉANCIER
PRIMEAU (Programme d'infrastructures municipales d'eau)	1	Étude, conception et appel d'offres de services professionnels	Pour construction, rénovation ou agrandissement d'usine de traitement des eaux potable ou usées.	50%	Aucun
	2	Réalisation des travaux	Pour construction, rénovation ou agrandissement d'usine de traitement des eaux potable ou usées.	50 % à 85 %	Aucun
PIQM (Programme d'infrastructures Qc-Municipalités)	1.1 à 1.4 et 2				Fermés
	1.5	Renouvellement de conduites	Conduites d'eau identifiées au Plan d'intervention avec une classe d'intervention de D (exclut les conduites d'aqueduc déficientes pour la protection incendie). Aucun échéancier.	66 ^{2/3} % pour le remplacement de conduites. 75 % pour la réhabilitation <i>in situ</i> .	Aucun
	2.1 à 2.4				Fermés
	2.1 à 2.4	Municipalité amie des aînés (MADA)	Aucun appel de candidatures en cours. Large consultation publique requise.	50%	Fermé
	3 et 4				Fermés

Principaux programmes de subvention pour les projets municipaux (suite)

PROGRAMME	VOLET	TITRE	COMMENTAIRES	AIDE FINANCIÈRE ¹	ÉCHÉANCIER
RECIM (Réfection et construction d'infrastructures municipales)	5.1	Infrastructures à vocation municipale et communautaire	Pour municipalités à capacité financière limitée (indice de charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU) de 80 et plus).	60 % à 85 %	Aucun
Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC)	1.1	Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts	Conduites d'eau identifiées au Plan d'intervention avec une classe d'intervention de D (exclut les conduites d'aqueduc déficientes pour la protection incendie). Pour les villes de moins de 100 000 habitants.	66 ^{2/3} % pour le remplacement de conduites.	Aucun
	1.2	Réfection d'infrastructures d'eau potable et d'égouts (usine)	Pour construction, rénovation ou agrandissement d'usine de traitement des eaux potable ou usées.	50 % à 66 ^{2/3} %	Aucun
	2	Infrastructures collectives	Demandes étudiées avec le ministère désigné : Bibliothèque et musée (avec MCC) Loisirs et sports (avec MEES) Infrastructures de tourisme (MT) Aéroports (MTMDET) Atténuation de catastrophes (MAMOT)	66,67 %	Demande avant le 31 mars 2018 Travaux avant le 30 sept. 2022
FEPEU (Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées)	1	Renouvellement de conduites d'eau	Rétroactif au 1er avril 2016. Travaux terminés avant le 31 mars 2018.	83 %	Suspendu après 3 semaines !
	2	Infrastructures d'eau (usine)	Rétroactif au 1er avril 2016. Travaux terminés avant le 31 mars 2018.	83 %	Suspendu après 3 semaines !
PIC 150 (Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150)		Remise en état, amélioration et agrandissement d'infrastructures communautaires existantes	Travaux terminés avant le 31 décembre 2017.	50 %	Fermé
TECQ (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Qc)	1	Travaux sur équipement d'eau potable et d'assainissement d'eaux usées	Enveloppe budgétaire allouée individuellement aux villes.	100 %	1er janv. 2014 au 31 déc. 2018
	2	Études et diagnostics des infrastructures		100 %	1er janv. 2014 au 31 déc. 2018
	3	Renouvellement de conduites d'eau potable et d'eaux usées	Si classe d'intervention D au Plan d'intervention	100 %	1er janv. 2014 au 31 déc. 2018
	4	Travaux de voirie, infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, améliorations énergétiques des bâtiments, construction ou rénovation de bâtiments, ou infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, de loisirs ou sportive.	Chaque municipalité pourra utiliser, pour la réalisation de travaux admissibles dans les priorités de son choix, l'équivalent de 20 % de son enveloppe allouée.	100 %	1er janv. 2014 au 31 déc. 2018

Principaux programmes de subvention pour les projets municipaux (suite)

PROGRAMME	VOLET	TITRE	COMMENTAIRES	AIDE FINANCIÈRE ¹	ÉCHÉANCIER
Fonds municipal vert		Plans : plans d'action d'aménagement de quartiers durables, plans de réaménagement des sites contaminés et plans de réduction des gaz à effet de serre (GES)	Fonds fédéral, mais les demandes doivent être acheminées au MAMOT.	50 % des coûts. Maximum de 175 000 \$.	Aucun
		Études de faisabilité et essais sur le terrain	Fonds fédéral, mais les demandes doivent être acheminées au MAMOT.	50 % des coûts. Maximum de 175 000 \$.	Aucun
		Projets d'immobilisation : énergie, transports, matières résiduelles, eau.	Fonds fédéral, mais les demandes doivent être acheminées au MAMOT.	80 % des coûts admissibles. Maximum 5 millions.	Aucun
		Projets d'immobilisation : sites contaminés.	Fonds fédéral, mais les demandes doivent être acheminées au MAMOT.	81 % des coûts admissibles sans limites.	Aucun
Programme d'amélioration des passages à niveau			Pour travaux aux passages à niveau de compétence fédérale. Programme géré par Transport Canada.	87,5 %	Aucun
Véloce II	I	Développement des transports actifs dans le périmètre urbain		50%	Fermé au 31 mars 2016
	II	Développement de la Route verte et de ses embranchements		50%	Fermé au 31 mars 2017
	III	Conservation des infrastructures de transport actif		50%	Fermé au 31 mars 2018
RRRL (Réhabilitation du réseau routier local)			Pour travaux sur les routes locales de niveau 1 et 2 reconnues par le MTMDET suite au dépôt d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). Inclut éléments de drainage, modifications géométriques, etc. Pour les villes de moins de 100 000 habitants.	75 % pour routes prioritaires. 50 % pour les autres.	1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2018
PAROAM (Programme d'aide à la réfection des ouvrages d'art municipaux)			Pour la réfection des murs de soutènement et les passerelles. Les ponts municipaux sont exclus. Offre aide financière et technique après entente avec MTMDET. Ville s'occupe de la gestion du projet incluant la surveillance. Pour les villes de moins de 100 000 habitants.	100 % majoré de la moitié des coûts de surveillance	2 avril 2016 au 31 mars 2018

Note 1 : Pour les travaux admissibles seulement

Kanson est maintenant Forterra.

Nous avons changé de nom, mais notre engagement à fabriquer des matériaux de construction de qualité n'a jamais été plus fort. Notre nouveau nom, Forterra, veut dire : nous donnons forme (FOR) à la terre (TERRA). C'est aussi une promesse. Une qui dit que chaque produit que nous fabriquons est fait pour rencontrer le plus haut des standards – le vôtre.

FORTERRA
forterrabp.com
1-888-497-7371

Par François Pépin, ing. M. Sc. A., directeur général de la Ville de Joliette

D'ingénieur municipal à directeur général

Un parcours de carrière enrichissant

La rédaction de la revue Contact Plus m'a invité à partager mon expérience en tant qu'ingénieur municipal devenu directeur général d'une ville. Ai-je constaté des avantages ou des inconvénients dans ce cheminement? En quoi l'expérience en génie dans une municipalité peut-elle préparer au rôle de directeur général?

Le pour et le contre

Au risque de décevoir des ingénieurs qui croient que leur formation les prédispose à une carrière de directeur général, j'avancerai humblement que vous n'avez pas plus ni moins de chances qu'un récréologue, un avocat ou un urbaniste. D'ailleurs, si on fait le recensement des villes et des municipalités du Québec, on constate rapidement que les directions peuvent prendre la couleur de tous les profils professionnels.

Cela dit, il ne s'agit pas non plus du fruit du hasard. Des caractéristiques et conditions générales s'imposent pour obtenir le rôle : de grandes aptitudes de gestionnaire qui impliquent de bien savoir s'entourer, une bonne lecture des défis et des enjeux actuels du milieu et, le plus important, une forte capacité à convaincre les élus que vous êtes la femme ou l'homme de la situation.

Concrètement, et de façon plus pragmatique, il est clair que la maîtrise des projets interdisciplinaires est un atout. À l'opposé, une spécialisation dans la conception détaillée sera certainement moins utile.

En fait, je dirais que les forces de l'ingénieur municipal peuvent devenir des faiblesses et vice-versa. À l'université, l'étudiant en génie apprend la rigueur, l'exactitude et le raisonnement scientifique, des qualités qui pourraient être perçues par certains comme de la rigidité, du perfectionnisme à outrance et une absence d'empathie. Pour éviter que ces forces ne deviennent des faiblesses, je suis convaincu qu'il suffit de faire preuve d'ouverture sincère envers les différentes expertises qui nous entourent.



C'est un défi passionnant, que je relève grâce à une équipe chevronnée et engagée, de concrétiser l'avenir prometteur de la ville et de la région.

Je vous rassure tout de suite, je n'arriverai pas à un constat ferme précisant le « meilleur cheminement » de carrière. Je vous partagerai plutôt quelques conseils afin de mieux comprendre le rôle, le langage et la dynamique d'une sorte de danse impliquant la direction générale et les élus municipaux.

Pourquoi suis-je devenu directeur général?

Avant de m'y lancer, je dois avouer que la situation est curieuse. J'étais convaincu de continuer ma carrière comme directeur du génie et des travaux publics jusqu'à ma retraite, qui est encore très loin. J'étais heureux, en plein contrôle et je sentais que je faisais une réelle différence.

Mais revenons à la question : pourquoi suis-je devenu directeur général? La réponse est tellement simple qu'elle risque de décevoir : parce que je l'ai demandé et qu'on m'a donné ma chance!

Pendant mes 15 années passées au poste d'ingénieur municipal, j'ai travaillé sous cinq directions différentes, trois hommes et deux femmes, avec chacun et chacune leurs formations et leurs tempéraments. Aucune personne n'avait de formation en ingénierie, j'ai donc appris et grandi avec chacune d'entre elles. Deux m'ont particulièrement inspiré par leurs qualités humaines, leur leadership et leur capacité à mobiliser les gens autour d'eux. J'essaie donc de reproduire leurs comportements et je tente de multiplier les mêmes impacts positifs dans mon équipe.



Vue aérienne de la ville de Joliet © Ville de Joliet

Il faut s'intéresser à eux et à ce qu'ils font, et participer autant que possible aux projets interdisciplinaires. Cette ouverture permet, avec le temps, de comprendre la réalité des différents services municipaux et leur langage propre pour ultimement se faire comprendre en retour.

Par ailleurs, notre expérience professionnelle d'ingénieur municipal nous permet de développer d'autres compétences fort importantes à maîtriser pour devenir un vrai bon gestionnaire municipal :

- La gestion budgétaire ;
- Le travail en équipe avec les autres spécialités comme l'urbanisme, les loisirs, les finances, le greffe, les ressources humaines, les technologies de l'information, le service des incendies, la police, etc. ;
- Les relations de travail, incluant autant la discipline que la reconnaissance des employés ;
- La gestion contractuelle, incluant les politiques d'achat, les soumissions et l'octroi de contrat ;
- La gestion ou l'arbitrage de différends ;
- La rédaction de sommaires exécutifs pour la direction ou le conseil municipal ;
- La participation à des soirées de consultation auprès de la population ;
- Les rencontres avec les citoyens et les associations.

Avec tout ce bagage de formations, de compétences et d'expériences en poche, êtes-vous prêt à devenir directeur général ? Probablement, mais cela pourrait ne pas être aussi facile qu'on le croit.

Qu'est-ce qu'il faut de plus pour être directeur général ?

Une étude réalisée il y a quelques années proposait la réflexion suivante sur le profil des compétences requises pour assumer le rôle de directeur général¹. Les qualités personnelles nécessaires citées passaient de la gestion de soi à l'ouverture, en passant par le sens de l'éthique et la capacité d'adaptation.

Par ailleurs, huit compétences importantes devraient être maîtrisées :

1. Vision stratégique
2. Communication interpersonnelle et organisationnelle
3. Leadership mobilisateur
4. Sens politique
5. Sens du service municipal
6. Gestion du changement
7. Agilité et courage décisionnel
8. Alliance et collaboration

Je vais vous décevoir à nouveau : je ne les maîtrise pas toutes, mais j'y travaille ! Si je sais qu'il reste du travail à faire, c'est que j'ai rencontré trois défis importants depuis mon entrée en poste : le premier aura été de faire preuve d'ouverture (et d'humilité) face aux autres départements. J'ai dû apprendre rapidement à les comprendre pour pouvoir ensuite les représenter et les défendre devant le conseil municipal. Comme je venais de grimper dans l'organigramme d'une organisation dans laquelle j'œuvrais déjà, certains élus craignaient que je ne puisse m'affirmer face à mes anciens collègues.

Le deuxième défi a été de délaisser mon rôle d'ingénieur municipal, tant dans les faits que dans la perception des gens. Maintenant responsable de toute l'administration de la Ville, je devais agir en conséquence. Alors que j'étais convaincu de traiter tous les services équitablement, on m'a reproché de prendre plus de temps pour mon ancien service. J'ai ainsi dû poser des actions afin >



1 Source : ADGMQ



Signature du protocole d'entente du Centre multisport avec les directeurs généraux et les maires de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée ainsi que la directrice générale et le président de la Commission scolaire des Samares.

d'agir sur la perception des gens. Un constat qui peut être difficile à accepter pour un ingénieur qui construit son raisonnement sur des faits mesurables! Ainsi, dans l'addition des variables qui mesurent le succès ou l'échec, ne négligez pas celle de la perception. C'est malheureusement la cause de plusieurs frustrations et dérapages de projets qui mériteraient de voir le jour.

Le troisième défi, et non le moindre, aura été de faire un lien solide et efficace entre l'administration et le politique. Cela demande une bonne gestion de soi, une grande écoute et une capacité à reformuler les demandes vers une compréhension mutuelle. Il faut développer la solidité de son épiderme, car les échanges sont régulièrement vigoureux et animés! Mais

cela est normal et même inévitable quand les élus et les employés sont dédiés à leur ville et qu'ils mettent tout leur cœur à son développement et aux besoins des citoyens.

Un proverbe dit: «Du choc des idées naît la lumière.» C'est bien vrai! Il faut juste faire attention à ne pas avoir trop souvent le doigt entre deux idées.

À la lumière de ces faits, vous comprendrez que je suis heureux et très fier de la chance que le conseil de la Ville de Joliette m'a donnée, et je les en remercie. C'est un défi passionnant, que je relève grâce à une équipe chevronnée et engagée, de concrétiser l'avenir prometteur de la ville et de la région. L'AIMQ et ses membres ont aussi joué un rôle important dans la personne que je suis devenue. À vous tous, bon succès! ■

Facile à opérer. **Fiable. Robuste.**

- Robinet-vanne
- Borne d'incendie
- Produits de réparation de conduite
- Produits de branchement
- Équipements et outils
- Système de purge automatique
- Surveillance de pression à distance

Visitez nous en ligne au: www.muellercanada.com

705.719.9965
more-info@muellercanada.com

Mueller Canada

Copyright Mueller Co., LLC. Tout droits réservés.

Par **Jocelyne Hébert**, en collaboration avec **Louis Tremblay**, ing., directeur des Affaires professionnelles, Ordre des ingénieurs du Québec

La surveillance des travaux

Une trousse d'outils indispensable pour un résultat de qualité

Un projet peut être parfait à la conception, mais il doit aussi être bien réalisé. L'ingénieur surveillant de travaux apporte une garantie, celle que le produit final est conforme aux plans et devis de l'ingénieur concepteur et qu'il répond aux désirs et besoins du client. L'importance de ce mandat est telle que l'Ordre des ingénieurs du Québec a développé un guide de pratique, un profil de compétences et une formation afin de soutenir les ingénieurs dans leurs tâches. Voici un tour d'horizon de ces trois outils!

Conscient de l'importance du rôle stratégique de la surveillance des travaux, l'Ordre des ingénieurs du Québec a chargé un groupe de travail d'évaluer les pratiques dans ce domaine, ainsi que les problèmes résultant de pratiques inadéquates lorsqu'il collaborait aux consultations préparatoires de la commission Charbonneau à titre de partie intéressée.

Le groupe de travail avait effectivement repéré diverses lacunes en surveillance des travaux. Il a donc formulé des recommandations que l'Ordre s'est engagé à appliquer. Il s'agissait notamment de produire trois outils destinés à l'ingénieur surveillant : un guide de pratique, un profil de compétences et une formation.

Le Guide de surveillance des travaux – Un guide pour tous les types de surveillance des travaux

Le Guide de surveillance des travaux (GST) donne une idée très juste de l'ampleur et de l'importance des tâches du surveillant de travaux, quel que soit son domaine. Les rôles et les responsabilités du surveillant, la déontologie et l'éthique, le mandat et le processus de surveillance, la gestion de projet pour la réalisation des travaux... Tous les aspects sont abordés de manière simple et schématisée, et le contenu est facile à assimiler.

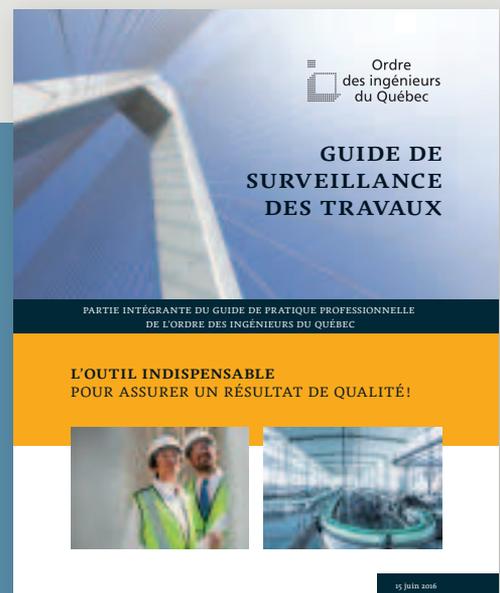
Ce guide est un outil de référence pour tous les ingénieurs qui font de la surveillance de



travaux, et il permet de clarifier les responsabilités. Le document outille l'ingénieur surveillant afin qu'il puisse se poser les bonnes questions.

Les ingénieurs responsables de la surveillance des travaux seront particulièrement intéressés par les sections du GST portant sur :

- les compétences et les qualités nécessaires – communiquer efficacement, gérer les relations et les conflits, acquérir le pouvoir de négociation ;
- le plan de surveillance – sa description, sa préparation, son contenu ;
- les attestations de conformité, ainsi que les dossiers et documents qui les accompagnent. >





Le GST, qui peut aussi servir d'outil de sensibilisation et de promotion auprès des donneurs d'ouvrage, est inclus dans le Guide de pratique professionnelle à gpp.oiq.qc.ca, section « Travail de l'ingénieur ».

Le profil de compétences : un outil polyvalent et détaillé

Le profil de compétences relatif au domaine de la surveillance des travaux s'ajoute à neuf autres profils de compétences qui visent tous le même objectif : soutenir le développement des compétences des ingénieurs dans les domaines où la pratique professionnelle fait l'objet de certaines lacunes.

Comme pour les autres profils, l'Ordre a demandé à des experts reconnus dans leur domaine de dresser la liste des compétences qu'un ingénieur devrait détenir et maîtriser pour faire de la surveillance de travaux. Ainsi, l'ingénieur qui veut acquérir de l'expérience dans ce domaine trouvera, dans ce nouveau volet des profils de compétences, tous les renseignements nécessaires pour le guider dans l'acquisition de compétences. L'ingénieur expérimenté, quant à

lui, peut se baser sur le nouveau profil pour s'autoévaluer.

Dans la première section, nommée « Inventaire des compétences requises », on retrouve la liste des compétences que l'ingénieur responsable de la surveillance de travaux doit posséder. Cette liste est composée de deux grandes parties :

- les compétences techniques, soit les tâches que l'ingénieur en surveillance des travaux doit être capable d'accomplir conformément aux exigences de sa profession ;
- les compétences générales, soit les habiletés et les qualités – morales, relationnelles, etc. – que cet ingénieur doit posséder pour s'acquitter de ses responsabilités et de ses tâches.

Dans la seconde section, « Descriptions détaillées de compétences requises », le profil de compétences va plus loin en détaillant les éléments de cette liste qui sont jugés critiques et que l'ingénieur surveillant de travaux doit minimalement posséder.

Par exemple, la compétence « Établir le mandat de surveillance » (champ A) est subdivisée en sept éléments dans la première section :

- 1. Identifier les besoins et les attentes du client ;**
- 2. Énumérer les services de surveillance et les livrables correspondant aux besoins ;**
- 3. Offrir des services additionnels ;**
- 4. Énumérer les informations et les services que le client doit fournir ;**
- 5. Préciser un échéancier ;**
- 6. Convenir des honoraires et des modalités de paiement ;**
- 7. Formaliser le mandat dans une lettre ou un contrat.**

Le septième élément, « Formaliser le mandat dans une lettre ou un contrat », est à son tour développé dans la seconde section pour préciser ce que l'ingénieur doit être capable de faire en cette matière.

Le nouvel outil regorge de renseignements susceptibles de soutenir les membres. Par exemple, on indique que pour « Établir les



INSTANCES EN INGÉNIERIE MUNICIPALE

besoins en surveillance» (champ B), l'ingénieur doit s'approprier la portée technique et le contexte du projet, prendre en compte les éléments critiques du projet et préparer un plan de surveillance des travaux.

Ou encore, lorsqu'il s'agit d'assurer la surveillance des travaux, il lui faut, entre autres, avoir la compétence nécessaire pour traiter les écarts et les changements techniques.

Le profil de compétences « Surveillance des travaux » est disponible sur le site gpp.oiq.qc.ca dans la section « Développement professionnel », puis « Profils de compétences ».

Une nouvelle formation pour revaloriser le mandat

Une formation apte à intéresser tant l'ingénieur débutant en surveillance des travaux que l'ingénieur expérimenté est offerte aux membres. L'Ordre veut aider les ingénieurs à bien se préparer à cette activité exigeante, qui demande autant de compétences techniques que d'habiletés relationnelles et de communication.

Loin du cours magistral, elle propose au contraire une série d'activités variées entrecoupées de courts exposés, une formule stimulante qui favorise les échanges entre les participants. Les formateurs choisis, des ingénieurs expérimentés en surveillance des travaux, ont eux-mêmes reçu la formation nécessaire pour en assurer l'animation.

La formation permet également de démystifier le GST en fournissant des exemples concrets d'utilisation.

Pour vous inscrire et en savoir plus, consultez surveillancedestravaux.oiq.qc.ca ■



NUMÉRO SPÉCIAL MARS 2017



LA REVUE CONTACT PLUS FÊTERA SON 100^E NUMÉRO!

LA référence en ingénierie municipale au Québec!

Depuis 1992, ce périodique qui a fait et continue de faire sa marque dans le domaine municipal, manie sujets technique et pratique au bénéfice de tous les ingénieurs municipaux et du milieu municipal québécois.

NOUS AVONS
BESOIN DE
VOUS!



Partagez vos bons coups en rédigeant des articles pour votre revue CONTACT PLUS.

Soumettez vos textes à Marie-Josée Huot, responsable du contenu: info@passeportenvironnement.com

« Saviez-vous que la rédaction et la publication d'articles et d'ouvrages spécialisés peut être reconnu comme partie intégrante du Règlement sur la formation continue obligatoire de l'Ordre? (Article 5.6 du Règlement)

C'est une autre excellente raison de faire parler de vos projets municipaux!

Merci pour votre précieuse collaboration!
Le comité de rédaction.



Par **Marie-Christine Perron**, ing. pour le comité organisateur 2016

Du 18 au 21 septembre 2016 à Victoriaville



Communiquer au cœur de l'expertise



Association
des ingénieurs municipaux
du Québec

Une belle réussite !

C'est avec fierté que l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) a tenu, à Victoriaville, son 53e séminaire de formation sur le thème « Communiquer au cœur de l'expertise ». Sous la présidence de monsieur Denis St-Louis, ing., le comité organisateur a élaboré un programme technique dynamique et très varié.

L'immense succès du séminaire de 2016 n'aurait pu être possible sans la présence de nos partenaires, des exposants et des participants. Soulignons également le travail remarquable de tout le personnel de l'Hôtel Le Victorin, de l'équipe d'animation de Promospect, ainsi que des humoristes Korine Côté, Sam Breton et Benoit Paquette lors de la soirée de gala.



◀ De gauche à droite :
M. Benoît Plante, ing., Mme Nathalie Houle, ing.,
M. Éric Bégin, ing., Mme Martine Bernier, ing.,
M. François Pothier, ing., M. Denis St-Louis, ing.,
M. Joël Lambert, ing., Mme Marie-Christine Perron, ing.,
M. Alexis Petridis, ing. jr, Mme Anick Gagnon-Gagné, ing.,
et M. Antoine Gagnon, ing.



▲
M. André Bellavance, maire de Victoriaville, lors de l'ouverture du séminaire

Le comité organisateur

Les membres du comité organisateur du chapitre de la Mauricie et du Centre-du-Québec ont travaillé pendant près de 18 mois afin de faire de ce séminaire un succès.

- M. Denis St-Louis, Ville de Victoriaville, président et volet imprimerie
- M. Benoît Plante, ing., Ville de Trois-Rivières, trésorier et volet protocole
- M. Éric Bégin, ing., Ville de Victoriaville, secrétaire et volet imprimerie
- Mme Martine Bernier, ing., Canada Pipe, volets enregistrement et programme social
- M. Antoine Gagnon, ing., Ville de Victoriaville, volet hôtellerie
- Mme Anick Gagnon-Gagné, ing., MRC de l'Érable, volets hôtellerie et programme social
- Mme Nathalie Houle, ing., Ville de Trois-Rivières, volets exposants et protocole
- M. Joël Lambert, ing., Ville de Victoriaville, volets programme technique et enregistrement
- Mme Marie-Christine Perron, ing., Ville de Trois-Rivières, volet protocole
- M. Alexis Petridis, ing. jr, Ville de Trois-Rivières, volet exposants
- M. François Pothier, ing., Ville de Victoriaville, volet communication



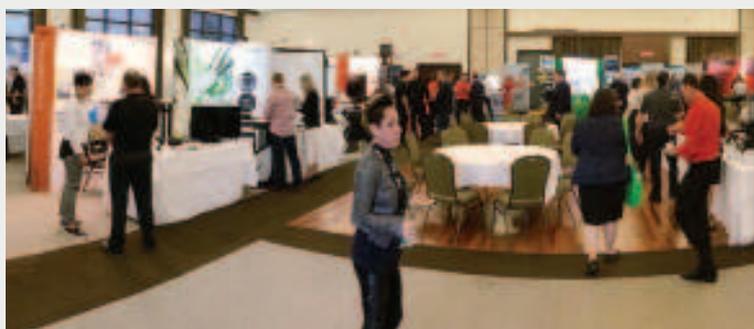
Salon des exposants

Le 53^e séminaire de formation de l'AIMQ a accueilli un total de 46 exposants au Centre des congrès de Victoriaville. Les exposants ont ainsi pu transmettre aux participants leur expertise dans différents domaines du génie municipal, tels que l'aménagement et le mobilier urbain, l'eau potable, l'environnement, l'éclairage, la circulation et la signalisation, la gestion des eaux pluviales, les services en bâtiment, les produits de béton préfabriqué, la fonte de voirie, le transport et les solutions logicielles.

Afin de favoriser les échanges entre les participants et les exposants, les déjeuners et les dîners ont été servis dans la salle des exposants dans les espaces aménagés à cet effet. Tout comme les participants, les exposants ont également été invités à participer aux séances de formation dispensées durant le séminaire.

Merci à nos exposants :

ADS Canada • Amec Foster Wheeler • American AVK (Aqua-Mécanique inc.) • Aqua Data inc. • Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. • Armtec • Avizo Experts-Conseils • Béton Provincial • Bibby-Ste-Croix • Boisclair & Fils inc. • Bureau de normalisation du Québec (BNQ) • Canada Culvert • Canada Pipe • Cascades Canada ULC • Clow Canada • EJ Canada • Electromega • Énergère • Eurovia • Fjord Fusion • Fonderie Laroche Itée • Ford Meter Box • Forterra • Fortier 2000 Itée • Gaz Métro • Géomensura • Industries Atlantic Itée • Info-Excavation • Innovex • IPEX inc. • ISIOS-PPM • Lécuyer et fils Itée • Logistique Saint-Laurent • Mueller Canada • Musco Sports Lighting • NOVA Solutions TI inc. • Orange Traffic • Polycor • Pultrall inc. • Sanexen • Soleno • Tacel Itée • Tech-Mix, division de BauVal inc. • Traffic Innovation inc. • Tubécon • Veolia Water Technologies Canada



Formation

C'est sur le thème « Communiquer au cœur de l'expertise » que s'est déroulé le séminaire de formation 2016 de l'AIMQ. Le comité organisateur s'est inspiré de ce thème afin d'élaborer un programme technique des plus intéressants. Que ce soit avec ses collègues, élus, employés ou citoyens, l'ingénieur municipal est constamment appelé

à communiquer. Aujourd'hui, savoir communiquer est une compétence que l'ingénieur doit maîtriser. Les participants ont ainsi pu apprendre à communiquer leur intention, à négocier, à obtenir l'adhésion à un projet et à être efficaces en période de crise. >



Le séminaire de formation a été ouvert par la présentation très dynamique de M. Carol Allain s'intitulant « Communiquer, une attitude! », suivie de celle de M. Alain Samson sur l'art de négocier. M. Dominique Morneau a poursuivi la séance de formation avec sa conférence ayant pour titre « Communiquer – Toucher le fantôme pour le faire disparaître ». La session de formation du lundi s'est conclue avec la présentation de Mme Annie Bienvenue, qui avait comme objectif d'aider les professionnels à exprimer aisément leurs idées. M. Steve Flanagan a commencé la journée de formation du mardi avec sa conférence sur la gestion des communications en temps de crise. Mme Julie Morin et M. Roland Morin ont ensuite présenté leur conférence s'intitulant « L'importance de la communication lors de la surveillance des travaux ». Le séminaire s'est conclu sur le déjeuner-conférence de M. Jean Lapierre portant sur la confusion entre l'information et la communication.



▲ Mme Annie Bienvenue, coach en communication

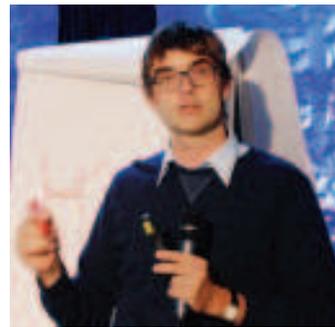


Photo de gauche :
M. Dominique Morneau, Ph. D., psychologue organisationnel

Photo de droite :
Mme Julie Morin, ing., et M. Roland Morin, ing.

Prix Génie Méritas

Le prix Génie Méritas 2016 a été attribué au projet intitulé « La trilogie de Baie-Saint-Paul : eau (potable), eau (énergie), eau (culture) », représenté par M. Jean Daniel, ing., et M. Martin Bouchard, directeur général de la Ville de Baie-Saint-Paul.

◀ De gauche à droite : M. Martin Bouchard, directeur général de la Ville de Baie-Saint-Paul, M. Jean Daniel, ing., et M. Steve Ponton, urb., ing.



Présentation des membres de l'AIMQ depuis maintenant 25 ans

Le séminaire annuel a permis à l'AIMQ de souligner l'engagement des membres qui font partie de l'Association depuis 25 ans. Deux membres ont reçu cette distinction cette année :

- M. Gilles Neveu, ing., Ville de Lachute ;
- M. Sylvain Rioux, ing., Tetra Tech Québec inc.



Du 18 au 21 septembre 2016 à Victoriaville



▲ De gauche à droite : M. Denis Latouche, ing., M. Denis St-Louis, ing., et M. Martin Lessard, directeur général de la Ville de Victoriaville

Prix Reconnaissance 2016

Le prix Reconnaissance de l'AIMQ est accordé à un membre de l'Association qui s'est distingué par ses réalisations dans son milieu de travail, par sa contribution à la société, par son apport à la valorisation de la profession et par sa participation à l'avancement de l'Association. Le prix Reconnaissance 2016 a été remis à M. Denis St-Louis, ing., directeur du Service du génie à la Ville de Victoriaville.

Détenteur d'un baccalauréat en génie civil de la Polytechnique Montréal, M. St-Louis possède une expérience de plus de 31 ans dans la même municipalité, municipalité qui l'a vu naître et grandir. Il y a développé un fort sentiment d'appartenance et une expertise de travail élevée. Conscientieux, structuré et rigoureux, M. Denis St-Louis possède la capacité de demeurer en contrôle et de prendre des décisions éclairées, même dans les situations les plus difficiles. Personne d'action, ses qualités d'écoute, d'éthique et de transparence font de lui un excellent ingénieur municipal favorisant le travail d'équipe. M. St-Louis fait partie de l'AIMQ depuis 15 ans et met ses talents au profit de celle-ci, notamment comme administrateur et président du conseil d'administration, en plus de participer à l'organisation de deux séminaires annuels de formation.

Entreprise partenaire de l'année

Le prix Entreprise partenaire de l'année est attribué à un fournisseur de biens ou de services qui s'est démarqué par une action de développement, de maintien et d'amélioration des infrastructures municipales. Entre autres, l'implication dans la qualité des infrastructures municipales, la qualité du ou des produits ou services, et l'innovation et l'amélioration du ou des produits ou services font partie des critères d'évaluation. Le prix Entreprise partenaire pour l'année 2016 a été remis à Orange Traffic.

▶ De gauche à droite : M. Philippe Fugère (v.-p., développement des affaires), M. Philippe Nault, ing., M. Éric Boivin, ing., et M. Patrick Lauzière, ing. (v.-p., technologie et développement)



Bourses Alain-Lamoureux et Hervé Aubin de la FIMQ

La Fondation des ingénieurs municipaux du Québec (FIMQ) offre deux bourses distinctes : la bourse Hervé-Aubin et la bourse Alain-Lamoureux.

La bourse Hervé-Aubin, qui a pour objectif d'encourager la recherche dans les domaines de l'eau, de l'air, des sols, de la voirie et des réseaux, a été remise à M. Mathieu Lapointe, de Polytechnique Montréal, pour son projet sur l'évaluation de floculants non toxiques et d'agents de lestage alternatifs pour le traitement des eaux potable et usées. >



SÉMINAIRE DE FORMATION DE L'AIMQ 2016

Du 18 au 21 septembre 2016 à Victoriaville



La bourse Alain-Lamoureux, qui vise à encourager la recherche dans les domaines de l'eau, de l'air, des sols, de la voirie et des réseaux avec une emphase sur les transports, a quant à elle été remise à M. Jean-Pascal Cloutier, de l'Université Laval, pour son projet sur l'effet des primes de charge en période hivernale sur les chaussées municipales en contexte de changements climatiques.

◀ De gauche à droite : M. Pascal Lamoureux, ing., M. Jean-Pascal Cloutier, M. Michel Bordeleau, ing., M. Mathieu Lapointe, M. Normand Hachey, ing., M. Yves Beaulieu, ing.

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de l'AIMQ, qui a eu lieu le 20 septembre dernier, a permis de présenter les activités annuelles, les états financiers et la structure organisationnelle de l'Association et

de ses comités, ainsi que le rapport annuel. L'assemblée générale annuelle de la FIMQ s'est également déroulée cette journée-là.



Remerciements des partenaires

L'Association souhaite remercier les exposants pour leur contribution au succès du séminaire 2016, et souligner l'apport exceptionnel des partenaires suivants :

PARTENAIRE PLATINE

redécouvrir
— LE BÉTON

PARTENAIRE ARGENT





FIME
Financement innovateur pour
des municipalités efficaces

FIME: un outil de financement dédié aux municipalités et citoyens

Le programme FIME (Financement innovateur pour des municipalités efficaces), initié par l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie, est un projet pilote offert depuis juillet 2016 à Varennes, Verchères et Plessisville. Cet outil de financement intelligent, qui permet aux propriétaires de payer leurs travaux écoénergétiques grâce à un prêt avantageux de leur municipalité, connaît déjà un grand succès.

Le prêt FIME facilite l'accès au capital pour la réalisation de projets de rénovation résidentiels permettant d'atteindre la cible ambitieuse de 30 % d'économies d'énergie par projet. Il comporte de nombreux avantages :

- Le prêt se rembourse à même la taxe foncière et reste donc attaché à la propriété, et non au propriétaire, advenant la vente de la demeure ;
- Le remboursement, s'échelonnant sur une période pouvant aller jusqu'à 20 ans, se fait en partie ou en totalité grâce aux économies d'énergie générées ;
- Les résultats sont assurés par un service d'accompagnement personnalisé fourni par Écohabitation, partenaire du projet.

Le déploiement du programme à l'échelle de la province est prévu en 2017. Restez à l'affût pour participer à des projets FIME.

Pour en savoir plus, consultez le www.aqme.org/58-demarrez-un-projet-fime.html

La collecte des matières organiques dans les multilogements

Au Québec, plus de 300 municipalités offrent un service de récupération des matières organiques destiné aux résidences unifamiliales. Toutefois, force est de constater que les immeubles locatifs résidentiels sont peu servis en cette matière.

Afin d'aider les municipalités dans leur prise de décision pour l'implantation d'un tel service dans les immeubles à logements multiples, RECYC-QUÉBEC a réalisé une étude qui collige les meilleures pratiques pour favoriser la récupération des matières organiques dans ce type d'habitation. L'étude Analyse des facteurs de participation à la collecte des matières organiques dans les multilogements est disponible sur le site Web de RECYC-QUÉBEC au www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/participation-collecte-mo-multilogements.pdf



PRODUITS TECHNOLOGIQUES solutions intégrées

GS2
30 % moins volumineux

GRIDSMART.

electromega

RTMS® Sx-300

Caméra HD

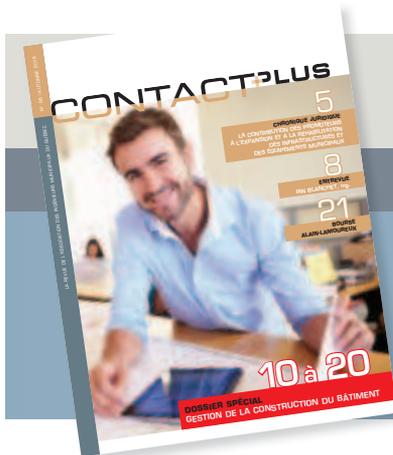
info@electromega.com

circulation • stationnement • sécurité routière • éclairage & affichage DEL



Euh ... boss ...!

par Maurice



PROCHAINES PUBLICATIONS DE LA REVUE
CONTACT PLUS

PARUTION

THÈME

Mars 2017

Spécial 100^e numéro

Juin 2017

Eau potable

Septembre 2017

Aménagement des villes



“ Le choix de conduites **résistantes en PEHD** est un **investissement durable** pour les municipalités. Les produits Soleno garantissent une **gestion efficace** et une **installation rapide** sur les chantiers.

Soleno, un partenaire d'affaires de choix, **purement québécois.** ”

Projet: Développement résidentiel sur le site des anciens ateliers du CN à Pointe St-Charles.

M. Louis-Philippe Dion, Vice-Président
Pavage Dion inc., Boisbriand

Louis-Philippe Dion



SOLENO
La maîtrise de l'eau pluviale

SOLENO.COM

Vous, nous,

eux.

A photograph of a suburban neighborhood with large green trees and brick houses. In the foreground, a man is walking a child in a wooden wagon across a grassy lawn. Other people are visible in the background, some playing on the grass.

METTRE NOS ÉNERGIES EN COMMUN,
c'est miser sur une approche collaborative
entre les municipalités et nos équipes
d'experts pour trouver des solutions
adaptées aux communautés.